

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

**MARCHE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE
CONSTRUCTION D'UNE HALLE DES SPORTS
A Cournonterral**

**AVENANT N°1 POUR FIXATION
DU FORFAIT DÉFINITIF DE MAÎTRISE D'ŒUVRE**

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Commune de Cournonterral
12 avenue Armand Daney
34660 COURNONTERRAL
Tel : 04 67 85 00 11
Mail : mairie@ville-cournonterral.fr

B - Identification du titulaire du marché public

Groupement :

**- SELARL Teissier-Portal Architecture
(mandataire)**

1 rue de la Fontaine du Pila St Gély
34000 Montpellier
Courriel : contact@teissierportal.com
Tel : 04 67 72 52 37
N° SIRET : 439 726 761 000 42

- SAS BOS ECO

954 Avenue Jean Mermoz
34000 Montpellier
paul.orhand@bos-eco.fr
06 60 31 22 43
904 918 091 00011

- BETEM LANGUEDOC ROUSSILLON

2 rue Patrice Lumumba
34070 MONTPELLIER
languedoc@betem.fr
Tél : 04.67.07.31.11 – Fax : 04.67.83.13.07
SIRET : 501 949 085 00036

- Art Paysagistes SARL

37 Bd Felix Giraud
34150 Aniane
Tel 04 11 75 83 75
fax: 04 67 59 28 61
artpaysagistes@hotmail.fr
Siret 479 558 983 00041

- Atelier Rouch Acoustique

123 place Jacques Mirouze 34000 Montpellier
04 67 56 65 80, Fax 09 56 58 83 54
SIRET 495 271 496 00012
contact@atelier-rouch.com

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une halle des sports à Cournonterral.

■ Date de la notification du marché public : 9 décembre 2022

■ Montant initial du marché public :

Désignation des tranches	Forfait provisoire de rémunération	
	HT	TTC
Tranche ferme (Missions ESQ+, APS, APD, PRO, ACT, VISA, AOR)	435 600,00 euros	522 720,00 euros
CSSI	7 128,00 euros	8 553,00 euros
Tranche optionnelle 1 (Mission OPC)	39 600,00 euros	153 765,22 euros
Montant global tranche ferme + tranche optionnelle	482 328,00 euros	685 038,82 euros

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le forfait provisoire de rémunération était décomposé comme suit, sur la base d'une enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux de 3 960 000 euros HT, soit 4 752 000 euros TTC, définie au mois de décembre 2021 (article 2.2 de l'Acte d'Engagement) :

Désignation des tranches	Forfait provisoire de rémunération	
	HT	TTC
Tranche ferme (Missions ESQ+, APS, APD, PRO, ACT, VISA, AOR)	435 600,00 euros	522 720,00 euros
CSSI	7 128,00 euros	8 553,00 euros
Tranche optionnelle 1 (Mission OPC)	39 600,00 euros	153 765,22 euros
Montant global tranche ferme + tranche optionnelle	482 328,00 euros	685 038,82 euros

Ce montant de rémunération de 435 600,00 euros HT correspond à un taux indicatif de référence de 10%, majoré d'un coefficient de complexité de 1,1 ; soit un taux d'honoraires de 11%.

Le forfait de rémunération fixé dans l'acte d'engagement, est provisoire, conformément aux dispositions des articles R.2112-18 et R.2432-7 du code de la commande publique.

Conformément aux dispositions de l'article 8.1.2 du CCAP du marché, la rémunération provisoire devient définitive lors de l'acceptation par le maître d'ouvrage de l'APD et de l'engagement du maître d'œuvre sur le coût prévisionnel des travaux.

Le coût prévisionnel des travaux en phase APD étant réactualisé à 4 623 000 euros HT, en raison du coût des travaux indispensables à la réalisation de l'ouvrage (CTI), du coût des travaux complémentaires né des aléas et sujétions études (CTA) et du coût des travaux complémentaires né des modifications programme validés (CTM).

Il convient, pour passer de la rémunération provisoire à la rémunération définitive, de modifier le marché conformément à l'article R.2194-1 du code de la commande publique.

Il s'agit de procéder à la fixation du forfait de rémunération définitif, porté à 508 530,00 euros HT selon le calcul suivant :

$$\begin{aligned} \text{Forfait définitif de rémunération} &= \text{CPT} * (\text{Forfait provisoire} / \text{PEFPT}) \\ &= 4\,623\,000 * (435\,600 / 3\,960\,000) \\ &= 508\,530 \text{ euros HT} \end{aligned}$$

La rémunération de la mission complémentaire CSSI et celle de la tranche optionnelle OPC restent inchangées.



Désignation des tranches	Forfait définitif de rémunération	
	HT	TTC
Tranche ferme (Missions ESQ+, APS, APD, PRO, ACT, VISA, AOR)	508 530,00 euros	610 236,00 euros
Coordination SSI	7 128,00 euros	8 553,60 euros
Tranche optionnelle 1 (Mission OPC)	39 600,00 euros	153 765,22 euros
Montant global tranche ferme + tranche optionnelle	555 258,00 euros	772 554,82 euros

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
 (Cocher la case correspondante.)

Non Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 72 930 euros
- Montant TTC : 87 516 euros
- % d'écart introduit par l'avenant : +16,74

Nouveau montant du marché public :

Désignation des tranches	Forfait définitif de rémunération	
	HT	TTC
Tranche ferme (Missions ESQ+, APS, APD, PRO, ACT, VISA, AOR)	508 530,00 euros	610 236,00 euros
Coordination SSI	7 128,00 euros	8 553,60 euros
Tranche optionnelle 1 (Mission OPC)	39 600,00 euros	153 765,22 euros
Montant global tranche ferme + tranche optionnelle	555 258,00 euros	772 554,82 euros

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A : , le

Signature

Le Maire

William ARS

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)